

PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE GUICHET UNIQUE
DOSSIER REÇU PAR :

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ACCUEILS MUNICIPAUX

RESTAURATION SCOLAIRE/ACCUEIL PÉRISCOLAIRE/ MERCREDI PÉRISCOLAIRE/ALSH VACANCES SCOLAIRES, ANIM ADOS)

INFOS FOYER

PARENTS	Mariés	Pacsés	Union libre	Séparés	Divorcés	Parent isolé
	Responsable légal 1 Père Mère			Responsable légal 2 Père Mère		
Adresse :						
Nom						
Prénom						
Téléphone						
Adresse électronique (adresse gmail ou hotmail)						
N° allocataire CAF						
Profession/employeur						
La facturation se fera selon le quotient familial du foyer (et selon la situation de garde alternée)						
Garde alternée ? <i>Si oui précisez votre calendrier de garde</i>	Non Oui					
	Semaine de garde en 2023 :		Père		Mère	
	Semaine de garde en 2024 :		Père		Mère	
Si non, parent à facturer :						
AUTRES ADULTES	Si parents séparés/divorcés					
	Personne au foyer avec responsable 1			Personne au foyer avec responsable 2		
Nom :						
Prénom :						
Téléphone :						
Profession/employeur :						

ENFANT(S) À CHARGE MOINS DE 12 ANS

Nom	Prénom	Date de naissance	École	Classe

Fait à _____, le _____

Je certifie que les informations fournies sont exactes.

Je m'engage à transmettre toutes informations modifiant la présente fiche.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des activités et en accepter les conditions.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de réservation et facturation des activités et en accepter les conditions.

Nom du responsable légal ayant rempli le dossier

FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

DOCUMENT OBLIGATOIRE ET CONFIDENTIEL

Il s'agit d'un document écrit contenant des informations relatives aux vaccinations obligatoires, aux antécédents médicaux ou chirurgicaux de l'enfant, aux pathologies chroniques ou aiguës en cours. Sa fonction principale est d'être une source d'informations nécessaires en cas de consultation médicale ou d'hospitalisation d'urgence. C'est pourquoi l'accès aux informations contenues sur ce document doit être possible à tout moment.

Remplissez cette fiche avec soin et attention.

NOM : Prénom :

F G Né(e) le : école :

NIVEAU de classe :

Personnes à contacter en cas d'urgence et/ou personnes autorisées à récupérer l'enfant sur les sites d'accueil en fin d'activités:

RESPONSABLE LÉGAL 1 Si garde alternée :					
Précisez semaine de garde en 2023 :					
Précisez semaine de garde en 2024 :					
Nom	Prénom	Téléphone	Lien de parenté	En cas d'urgence	Autorisé à venir chercher mon enfant
RESPONSABLE LÉGAL 2 Si garde alternée :					
Précisez semaine de garde en 2023 :					
Précisez semaine de garde en 2024 :					
AUTRES PERSONNES					
Attention : un enfant en élémentaire n'est pas autorisé à récupérer un enfant en maternelle. La personne qui récupère l'enfant doit être âgée d'au moins 14 ans					

Que peut manger mon enfant :

1/ Régime particulier ?	Non	Sans porc	Végétarien
2/ Allergies ?			
Médicamenteuses	Précisez :		
Alimentaires	Précisez :		
Autres	Précisez :		
3/ Asthme ?	oui	non	
Traitement médical longue durée uniquement à la maison pour ces pathologies ?	Oui	Non	Précisez :
Nécessite un Protocole de soins d'urgence (Type P.A.I.)* ? protocole médical d'urgence selon avis médical à mettre en place sur les sites d'accueil. *le Protocole d'urgence valide pour 2023 2024 obligatoire	<p>oui, je fournis à l'inscription au Guichet Unique le certificat médical comportant le protocole à appliquer en cas d'urgence, + les médicaments dans une 'trousse d'urgence' au nom de mon enfant pour chaque site qu'il fréquentera + un sac léger et solide pour le transport de la trousse.</p> <p>non car ces pathologies ne nécessitent pas de prise de médicament sur les temps d'accueil.</p>		

Autres infos santé

Médecin traitant	Nom :			
	Coordonnées :			
VACCINS : j'atteste que mon enfant a reçu tous ces vaccins obligatoires	Oui		Non	
Maladies infantiles que mon enfant a déjà eu :	Rubéole Otitis	Rougeole Oreillons	Varicelle Angines	Scarlatine Coqueluche
Appareillages :	Lunettes Appareil auditif Prothèse Autre :			
Autres informations santé qu'il vous paraît important de nous transmettre ? <i>Syndrome, maladie, accident, convulsions, hospitalisations, opérations ? précisez les dates et/ou les précautions à prendre, les recommandations...</i>				

ASSURANCE 2023/2024 EXTRASCOLAIRE ou RESPONSABILITE CIVILE ET ACCIDENTS DE LA VIE Document à fournir obligatoirement*	Nom assureur :		
	N° de contrat :		
Autorisation parentale administration de soins : J'autorise le responsable de site ou l'équipe d'animation à soigner mon enfant si nécessaire et/ou mettre en place les interventions médicales d'urgence.	Oui, j'autorise		Non, je n'autorise pas
Décharge parentale: Mon enfant en élémentaire peut rentrer seul à notre domicile après les activités.	Oui, j'autorise		Non, je n'autorise pas
Droit à l'image : la Ville à photographier et/ou filmer mon enfant pendant sa présence aux accueils municipaux pour la publication ou la diffusion des images dans une édition municipale (bulletin municipal, site internet de la ville , réseaux sociaux de la Ville)	Oui, j'autorise		Non, je n'autorise pas

Je soussigné(e) Madame et/ou Monsieur
responsable(s) légal(aux) de l'enfant certifie que les informations fournies sont exactes.

Fait à _____, le _____

Je certifie que les informations fournies sont exactes.

Je m'engage à transmettre toutes informations modifiant la présente fiche.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des activités et en accepter les conditions.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de réservation et facturation des activités et en accepter les conditions.

Nom du responsable légal ayant rempli le dossier

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le KIOSQUE FAMILLE est notre portail famille pour faciliter vos démarches d'inscription, de réservations aux activités et de paiements, mais aussi transmettre ou consulter des documents, règlements intérieurs, lire les flashs informations importantes, etc...

Le Dossier Unique permet de faire les inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires de vos enfants en une seule fois (restauration scolaire, accueil périscolaire, mercredi, ALSH petites et grandes vacances scolaires, Anim Ados).

Service Guichet Unique : ce service municipal dédié est situé dans l'hôtel de Ville.

La Facture Unique : regroupe toutes les consommations sur une seule facture, et est transmise par mail au début de chaque mois suivant les consommations, et est à payer avant le dernier jour du mois (vous pouvez cocher envoi des factures par courrier).

Types de paiement possibles : « PAYER EN LIGNE » sur votre Kiosque Famille ; ou auprès du service GU : espèces, chèques (sur place ou envoyé par courrier), carte bancaire, CESU.

Règlements intérieurs et tarifaires : ces documents sont consultables sur le site de la Ville et sur le Kiosque Famille.

RÉSERVATIONS/ANNULATIONS des activités : dès la transmission du dossier unique, votre lien de connexion vous sera envoyé et vos réservations/annulations seront possibles sur toute l'année scolaire selon les limites horaires :

	Limite horaires de réservation/annulation pour chaque activité, entrez sur le planning en cliquant sur 'modifier', puis cocher ou décocher, et terminez en enregistrant vos actions en bas de page.
RESTAURATION SCOLAIRE	Toute modification doit intervenir au plus tard avant 10h du matin le vendredi précédent la semaine concernée
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI)	
PÉRISCOLAIRE MERCREDI	
ALSH CENTRE DE LOISIRS (VACANCES SCOLAIRES)	Toute modification doit intervenir au plus tard avant 11h du matin le jeudi précédent la semaine de réservation concernée

N.B. : Ces conditions sont applicables même en passant directement par le service Guichet Unique.

COORDONNÉES :

Accueil du public au Guichet Unique :

Hôtel de ville, 74 rue du Général de Gaulle, 60180 Nogent-sur-Oise

Lundi : de 10h à 12h et de 13h30 à 18h

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

03 44 66 30 54 / kiosque@nogentsuroise.fr

Coordination Restauration scolaire :

06 20 68 50 13 / scolaire@nogentsuroise.fr

Les restaurations scolaires :

Restaurant Joséphine Baker : 06 20 68 50 13

Restaurant Côteaux : 03 44 71 95 88

Restaurant Carnot : 03 44 27 54 20

Coordination Périscolaire :

06 19 42 34 22 - 03 44 66 30 36 / scolaire@nogentsuroise.fr

Les accueils Périscolaires :

Obier / école élémentaire Obier : 07 89 27 28 19

Joséphine Baker / 36 rue du Comte d'Archiac : 06 82 12 83 06

Jean Moulin / école l'élémentaire Jean Moulin : 06 75 91 79 14

Carnot / Restauration Carnot, en passant par la maternelle : 06 82 12 82 81 / 06 82 12 82 61

Serge Lamarche / 19 avenue Saint-Exupéry : 03 44 71 73 30 / 06 82 12 82 62

Coordination des ALSH :

06 60 94 22 11 / 03 44 66 30 12 / jeunesse@nogentsuroise.fr

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Pierre Perret (enfants scolarisés en élémentaire) / 36 rue du Comte d'Archiac : 03 75 19 00 92 / 06 31 78 96 43 / 06 66 29 73 48

Coteaux (enfants scolarisés en maternelle) / 90 rue Jean Jaurès : 03 44 71 95 88

Anim'Ados / 1 boulevard Branly : 03 44 66 30 13 / 06 58 06 32 75

Vous avez déjà un compte Kiosque Famille et vous êtes nogentais :

OÙ ?	FOURNISSEZ	
	Pièces obligatoires* à fournir	Et si votre situation a changé ?
En ligne, sur votre Kiosque Famille à partir du 01/06/23 : 'Inscription à une activité' puis pour chaque enfant 'Dossier Individuel 2023 2024'	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches sanitaires pour chaque enfant* avec photo sur la fiche, - Page INFOS FOYER si changement familial ou garde alternée - Quotient Familial en cours (sauf si déjà transmis pendant l'année) 	<ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de domicile - Livret de famille Etc...
Au guichet unique avec un agent	<ul style="list-style-type: none"> - Assurance extrascolaire 2023/2024 ou la responsabilité civile et accident de la vie, - Protocole de soins d'urgence/certificat médical et trousse : le Protocole d'urgence doit être valide pour 2023/2024 ; les médicaments correspondants doivent être fournis en nombre suffisant pour chaque site fréquenté. (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice, le protocole ; le tout placé dans un sac léger et solide) 	<p>Vous êtes séparés/divorcés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatifs, et semaines de gardes. (Jugement)

Après dépôt du dossier complet :
Les agents du Guichet Unique vous donnent accès aux calendriers des activités dans les meilleurs délais.
(Attention l'accès aux plannings et aux activités peut prendre plusieurs jours (voir règlements intérieurs))

Vous n'avez pas de compte Kiosque Famille et vous êtes extérieurs à la Ville : pour accéder à nos ALSH voici les démarches :

OÙ ?	PIÈCES OBLIGATOIRES* À FOURNIR
Au guichet unique avec un agent	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche INFOS FOYER - Livret de Famille et Justificatif de domicile de moins de 3 mois - Jugement de séparation ou divorce (ou selon les cas attestations sur l'honneur) avec information du droit de garde et de la garde alternée - Attestation de quotient familial CAF récent de l'année en cours - Fiches sanitaires pour chaque enfant* avec photo sur la fiche, - Assurance extrascolaire 2023/2024 ou la responsabilité civile et accident de la vie, - Protocole de soins d'urgence/certificat médical et trousse : le Protocole d'urgence doit être valide pour 2023/2024 ; les médicaments correspondants doivent être fournis en nombre suffisant pour chaque site fréquenté. (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice, le protocole ; le tout placé dans un sac léger)

Après dépôt du dossier complet :
Les agents du Guichet Unique vous donnent accès aux calendriers des activités dans les meilleurs délais.
(Attention l'accès aux plannings et aux activités peut prendre plusieurs jours (voir règlements intérieurs))

IMPORTANT

Un enfant pourra accéder aux activités dès le 4 septembre 2023 uniquement si le dossier d'inscription et les réservations sont réalisés avant le vendredi 1^{er} septembre 2023 à 10h00.

Puis :

Dossier transmis du vendredi 01/09/23 10h00 au vendredi 08/09/23 10h00 :

accès aux activités uniquement à partir du 11/09/23,

Dossier transmis du vendredi 08/09/23 10h00 au vendredi 15/09/23 10h00 :

accès aux activités uniquement à partir du 18/09/23,

Etc...

Vous n'avez pas besoin des activités dès Septembre ?

Les inscriptions aux activités peuvent se faire à n'importe quel autre moment de l'année.